L'an 2024, le 5 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Guillon-Terre-Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle de réunion de la mairie de la commune historique de Guillon sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GROGUENIN.

Etaient présents:

Anne CHANCEREL, Cédric CHAVENAY, Emmanuel CHEVILLOTTE, Stéphane DOREY, Agnès FOURNIER, Marie-Laure GRIMARD, Jean-Louis GROGUENIN, Jean-François IMBERT, Christelle LABILLE, Jean-Paul MOIRON, Catherine PETIT, Pierre-Yves ROY, Christian SCHILTZ, Daniel THORET.

Absent excusé: Anne ALLOU.

Absent: Fabien ASSIER.

Pouvoirs: Baptiste PERROT à Marie-Laure GRIMARD, Emmanuel HIVERT à Jean-François IMBERT.

Conseillers en exercice	18
Conseillers présents	14
Conseiller ayant donné un pouvoir	2
Date de la convocation	29 mars 2024
Date de mise en ligne de la liste des délibérations	9 avril 2024

14 présents et 2 pouvoirs

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1. Nomination d'un secrétaire de séance
- 2. AMI : choix de l'opérateur

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pierre-Yves ROY est nommé secrétaire de séance.

2. AMI: CHOIX DE L'OPERATEUR

Monsieur Le Maire rappelle que :

La Commune de Guillon-Terre-Plaine a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) car elle est propriétaire d'une ancienne carrière en friche qu'elle souhaite mettre à disposition pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol dans le cadre d'un bail emphytéotique d'au moins 30 ans sur son domaine privé.

La partie de la parcelle 197A0277 était précédemment exploitée par la société TRMC en carrière de granulats pour une surface approximative de 14ha.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été organisé dans le but de sélectionner un opérateur présentant les garanties financières, techniques et juridiques pour la réalisation d'un projet sérieux et réaliste.

Nous sommes assistés dans cette démarche par le bureau d'études IMPULSION GROUPE en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

La publication de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI), la commune de Guillon-Terre-Plaine a eu lieu sur la période du 22 janvier au 23 février 2024.

Résultats de l'AMI:

Nous avons reçu 9 offres (12 entreprises ont visité le site).

Ces offres ont été analysées par notre assistant à maitrise d'ouvrage et notées suivant les critères :

Critères d'attribution	Points
Qualité technique, environnementale et sociale	30
Qualité économique	40
Qualité juridique	30
TOTAL	100

L'analyse effectuée par IMPULSION GROUPE en fonction des critères de l'AMI, fait ressortir EDF RE-NOUVELABLES en tête avec 85.10 points/100 points suivant le détail :

- Aspect économique 36.67 / 40 points
- Aspect technique 22.83 / 30 points
- Aspect structurel et juridique 22.56 / 30 points

Pour l'aspect économique, la proposition d'EDF RENOUVELABLES est :

- Une indemnité d'immobilisation de 50 000 € / an pendant toute la durée de la promesse de bail,
- Une proposition de loyer de 14 000 € / ha / an pendant toute la durée du bail qui est prévu pour une durée initiale de 32 ans.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose de :

- RETENIR l'offre d'EDF Renouvelables,
- L'AUTORISER à signer la promesse de bail emphytéotique,
- L'AUTORISER à signer le bail emphytéotique à l'issue de la période de promesse de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

RETIENT l'offre de la société EDF RENOUVELABLES.

AUTORISE Le Maire à signer la promesse de bail,

AUTORISE Le Maire à signer le bail emphytéotique à l'issue de la période de promesse de bail,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Séance levée à 19h37

Liste des délibérations

2024-021 : AMI choix de l'opérateur et signature du bail

Le Maire, Jean-Louis GROGUENIN

Le secrétaire de séance, Pierre-Yves ROY